

Article 19

Déclaration universelle des droits de l'homme : Article 19.

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Avant qu'il parte bombardier le centre d'Oslo et assassiner des gens sur l'île d'Utoya, Anders Behring Breivik avait mis en ligne un manifeste de 1'500 pages et une vidéo de 12 minutes, remplis de discours de haine. Avait-il le droit de le faire? Est-ce que le discours de haine est protégé par l'Article 19?

Lorsque les rédacteurs de la Déclaration universelle ont travaillé sur l'Article 19, cette question leur a posé des difficultés. Leur cadre de référence était la Seconde Guerre mondiale, et comme Alexandre Bogomolov, le délégué de l'URSS, a déclaré: « Entre la propagande raciste hitlérienne et toute autre propagande visant à attiser la haine raciale, nationale ou religieuse et l'incitation à la guerre, il n'y avait qu'un pas ». Certes, certains délégués ont fait valoir que les gouvernements devraient être autorisés, selon les termes de la délégation britannique, à prendre « des mesures contre les publications dont le but est de détruire l'ensemble des droits et libertés qu'elle [la Déclaration] s'efforce d'établir ». Mais d'autres délégués ont fait valoir que les horreurs de la Seconde Guerre mondiale étaient dues en partie à l'isolement des peuples des opinions du monde extérieur et que, donc, la libre parole en était un remède partiel.

Finalement, les rédacteurs ont décidé de ne pas placer de mots restrictifs à l'Article 19, mais ils ont souligné l'existence de protection à l'Article 7 (« Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination ») et l'Article 29, alinéa 2 (« Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique »). En d'autres termes, les délégués n'ont pas condamné le discours de haine en soi, mais ont plutôt dit que toutes les personnes ont le droit d'être protégées contre un tel discours. (Johannes Morsink, *The Universal Declaration of Human Rights: Origins, Drafting and Intent*, pp. 58-72.)

L'adoption de la Déclaration universelle n'a pas tranquillisé le débat, et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966, a inclus dans *son Article 19* un troisième élément indiquant que l'exercice du droit à la

liberté d'expression « comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires: 1. Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; 2. Pour la protection de la sécurité nationale ou de l'ordre public, de la santé ou la moralité publiques ». Ce Pacte a continué, à l'Article 20, d'étendre cette interdiction: « 1. Toute propagande en faveur de la guerre est interdite par la loi. 2. Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi ».

Suite à l'augmentation de l'utilisation des technologies de l'information, le débat a repris avec une nouvelle orientation. En 1999, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'opinion et d'expression, le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et le rapporteur spécial de l'OEA sur la liberté d'expression ont publié une déclaration commune sur les mécanismes internationaux pour la promotion de la liberté d'expression. En 2003, la Déclaration du Sommet mondial sur la société de l'information, à Genève, a reconnu l'Article 19 applicable pour le monde de l'informatique (pour une comparaison utile de la Déclaration de Genève et de la DUDH, voir l'article de Loreto Corredoira "A New Reading of Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights (1948) in Our Information Societies" http://e-television.es/e-tv-docs/doc_download/8-a-new-reading-of-article-19-of-the-universal-declaration-of-human-rights-1948). En juillet 2011, le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU a publié un nouveau commentaire "Observation générale No. 34" sur l'Article 19, voir www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/CCPR.C.GC.34_fr.doc. Pour un aperçu de la grande variété des questions d'actualité concernant la liberté d'expression et d'information, consultez le site Web de l'organisme nommé Article 19, <http://www.article19.org/>.

Qu'en est-il de l'Article 19 et des archives? Il est difficile de penser à un dépôt d'archives sans documents pertinents. Les archives des tribunaux, de la police, des parlements, des partis politiques, des médias, des organisations non gouvernementales, des syndicats et des groupes religieux possèdent toutes des informations sur l'exercice des droits de l'Article 19. Les entreprises, aussi, peuvent avoir des dossiers sur la liberté d'expression ; par exemple en 2010, le site Craigslist a subi des pressions pour contrôler les affichages de publicités sur le sexe, et plusieurs pays ont interdit les jeux vidéo violents, à la fois avant et après les attentats d'Oslo. Les documents personnels montrent les droits à la liberté d'expression ; certains activistes emportent leurs documents personnels vers un autre pays pour éviter leur saisie. Les archives, leur existence et leur utilisation, sont l'essence de l'Article 19.

Nouvelles du groupe de travail des Droits humains.

Répertoire des archives des droits de l'homme. Le projet du groupe de travail des Droits humains de l'ICA de construire un répertoire en ligne pour (1) les archives qui s'identifient comme des archives des droits humains et (2) les archives qui font partie d'une organisation des droits de l'homme et sont ouvertes au public, ont de nouveaux responsables. Le groupe de travail a sélectionné Aileen Cornelio (Canada) et Tessa Fallon (États-Unis) pour diriger le projet. Aileen gèrera les contributions françaises et espagnoles, et Tessa et Aileen se partageront celles de langue anglaise. Le répertoire sera disponible sur le site du Conseil international des Archives. La norme internationale de l'ICA pour la description des institutions conservant des archives est utilisée pour recueillir des informations du répertoire. Toute institution qui souhaite faire partie du répertoire doit contacter soit Aileen aileen.cornelio@gmail.com ou Tessa à taf2111@columbia.edu. Le Groupe de travail

remercie chaleureusement Roser Rodriguez d'Espagne pour sa contribution au lancement du projet.

Séminaire international sur les droits de l'homme. Les services d'archives de la Junta de Andalucía, Espagne, ont organisé un séminaire à Malaga, du 14 au 16 novembre 2011 sur le thème des archives et des droits de l'homme. Martin Berendse, le président du Conseil international des archives, a ouvert le séminaire. Parmi les orateurs, il y avait le juge Baltasar Garzon, connu internationalement pour la délivrance d'un mandat d'arrestation contre le général chilien Augusto Pinochet et le lancement d'une enquête sur les crimes présumés contre l'humanité commis par le gouvernement nationaliste d'Espagne pendant la guerre civile espagnole. Le programme du séminaire se trouve sur http://www.juntadeandalucia.es/cultura/archivos_html/sites/default/contenidos/general/noticias/Noticias/ONLINE.pdf

Nouvelles internationales.

Tribunaux internationaux. Dans une interview avec *l'International Justice Tribune*, Richard Karegyesa du Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a souligné l'importance de conserver les preuves lorsque les accusés sont en fuite. À l'heure actuelle, neuf personnes qui ont été inculpées par le Tribunal n'ont pas été appréhendées. <http://sites.rnw.nl/pdf/ijt/ijt133.pdf>. Le PIY devrait se terminer en juillet 2012, après quoi un Mécanisme résiduel prendra en charge le reste des travaux. Le Président du TPIR a déclaré au Conseil de sécurité des Nations Unies en juin que le TPIR, en coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, "apporte sa contribution à l'Office [de l'ONU] des affaires juridiques" sur une variété de questions de transition, y compris "les procédures communes pour l'accès et la sécurité des archives des Tribunaux et du Mécanisme". <http://www.unictr.org/Portals/0/.ictr.un.org/tabid/155/Default.aspx?id=1211>

Arménie / Vatican. Selon la rubrique "Vatican de l'intérieur" de La Stampa, le Vatican va publier un livre de documents provenant de ses archives sur l'époque du génocide arménien de la Première Guerre mondiale. Le journal cite le préfet des archives du Vatican, qui mentionne que les épisodes rapportés dans les documents "me font honte d'être un homme." <http://vaticaninsider.lastampa.it/en/homepage/the-vatican/detail/articolo/genocidio-armeno-archivio-segreto-archivio-secreto-secret-archive-armenian-genocide-4385/>

Brésil / États-Unis. En réponse à l'article du bulletin précédent sur le retour au Brésil des documents détenus par le Conseil œcuménique des Églises à Genève, James Simon, du *Centre for Research Libraries*, souhaite que les lecteurs de ce bulletin sachent que le Centre a donné au Brésil une copie microfilmée de l'ensemble des 707 dossiers que la Cour militaire suprême du Brésil avait déposé dans le Centre. En 1987, le Centre a reçu le microfilm par le directeur du projet *Brasil: Nunca Mas*, qui cherchait un endroit pour stocker les 543 bobines, les conserver et les utiliser. Les dossiers et leur index détaillé étaient disponibles pour les institutions membres du centre, mais maintenant, ils seront numérisés au Brésil et rendus accessibles par voie électronique. Merci à James de nous avoir notifié de cette importante contribution. <http://www.crl.edu/news/7300>

Irak / États-Unis. Une certaine quantité de livres et de documents issus de la communauté juive de Bagdad ont été découverts en 2003 dans un sous-sol utilisé par la police secrète de Saddam Hussein. Le matériel a été expédié aux États-Unis avec l'accord qu'il serait retourné

en Irak. La *National Archives and Records Administration* (NARA), qui stocke le matériel, a récemment obtenu environ 3 millions de dollars pour restaurer les documents. Le directeur du programme de conservation est cité par *l'Associated Press* : « NARA va embaucher une dizaine de personnes » pour travailler sur le projet de conservation, une partie de l'argent sera utilisé pour inviter des archivistes irakiens aux Etats-Unis et leur donner une formation sur la conservation. Le ministre adjoint de la culture de l'Irak, cependant, affirme que les Etats-Unis ne sont pas "sérieux" quant au retour du matériel en l'Irak.

<http://www.startribune.com/world/125289458.html?page=all&prepage=1&c=y#continue>

Kenya / Royaume-Uni. Le bulletin no 16 rapportait que quatre Kenyans torturés pendant la révolte Mau Mau dans les années 1950 avaient l'intention de poursuivre en justice le gouvernement britannique pour indemnisation. Le juge britannique chargé de l'affaire a décidé que le cas peut aller de l'avant, au moins en partie basé sur les dossiers de l'époque coloniale du Foreign Office, qui ont été découverts au cours de l'instruction de l'affaire. Le juge a déclaré: «Les [documents] constatant la persistance des violations dans les camps de détention . . . sont considérables, ainsi que la preuve que les deux gouvernements savaient qu'elles se produisaient et de l'omission de prendre des mesures efficaces pour les arrêter.

<http://www.guardian.co.uk/world/2011/jul/21/mau-mau-torture-kenyans-compensation> .

Merci à Giulia Barrera pour avoir attiré notre attention sur cette mise à jour.

Irlande du Nord / Royaume-Uni / Etats-Unis. Suite des nouvelles de la citation à comparaître pour l'entrevue d'histoire orale avec un ancien membre de l'Armée républicaine irlandaise, le Département américain de la Justice a déposé un mémoire le 1er juillet 2011 arguant que les chercheurs qui mènent des entrevues d'histoire orale n'ont aucun droit d'attendre que les tribunaux respectent les engagements de confidentialité faits lors de l'entrevue des sujets. La brève affirme en outre que la liberté académique n'est pas un moyen de défense pour protéger la confidentialité de ces documents. <http://www.scribd.com/doc/59191594/Government-s-Opposition-to-Motion-to-Quash-and-Motion-to-Compel-7-1-11>, http://www.insidehighered.com/news/2011/07/05/federal_government_questions_confidentiality_of_oral_history

Nouvelles nationales.

Canada. L'Université Algoma à Sault Ste. Marie, en Ontario, a annoncé que la *Aboriginal Healing Foundation* fera un don de plus de 6000 documents, y compris des interviews audio et vidéo des anciens élèves des pensionnats, à l'université et au *Children of Shingwauk Alumni Association*. <http://www.algomau.ca/news/2011/07/06/377>, <http://www.saultstar.com/ArticleDisplay.aspx?e=3204171>

Sur une note moins heureuse, la société productrice de films inuit Igloodik Isuma Productions, qui a tourné le film récompensé *Atanarjuat: The Fast Runner* Atanarjuat, a été mise sous séquestre, a rapporté le *Globe and Mail*. Le co-producteur du film est inquiet de ce qui arrivera aux archives de l'entreprise, recueillies sur plus de 20 ans d'activité, qui comprend « des milliers d'heures d'entrevues avec des aînés inuits, dont la plupart n'ont jamais été montrées ». L'administrateur judiciaire a dit qu'il était «sensible à l'importance de l'archive et que si un acheteur approprié ne pouvait pas être trouvé, il envisagerait de faire don des séquences de tournage." <http://www.theglobeandmail.com/news/arts/movies/creditors-pull-plugin-on-inuit-film-company-behind-fast-runner/article2091524/>

Colombie-Britannique. La police de Colombie-Britannique construisent un système informatique « totalement intégré » qui créera un « fichier consolidé » sur les individus, y compris les suspects, victimes, plaignants et témoins. L'information sera obtenue à partir de plusieurs services de police à travers la province. *Itworldcanada.com* dit que la base de données peut être utilisée « pour comparer plusieurs alias » et cite un responsable du logiciel qui remarquait qu'il y a plus de noms dans logiciel que de citoyens dans la province. Le point de vue des défenseurs de la vie privée à propos de ce système n'ont pas été signalés.
<http://www.itworldcanada.com/news/b-c-police-to-use-ibm-to-sort-out-multiple-aliases/143479>

Chine. Le *Yangtse Evening News* a annoncé que les derniers 23 volumes (sur un total de 78 volumes) de documents historiques sur le massacre de Nanjing ont été publiés par Jiangsu People's Publishing House. Le projet d'une durée de 10 ans impliquait environ 100 chercheurs et professeurs qui ont recueilli "des témoignages de première main sur les auteurs, les victimes et les tiers, y compris des journaux intimes et des reportages", en Chine, aux États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Japon, Russie, Italie et Taiwan.
http://www.china.org.cn/china/2011-07/07/content_22943005.htm

Egypte. Le *Guardian* a publié un article sur les efforts constants du Comité de documentation de la révolution du 25 janvier de rassembler "des données primaires sur la révolution" et de les "déposer dans les archives". Khaled Fahmy, le chef de file de cet effort, a déclaré au *Guardian* que, "la question de l'accès à l'information et aux archives est politique, parce que lire l'histoire c'est interpréter l'histoire, et l'interpréter l'histoire est une façon de la faire. Fermer l'accès aux sources de leur propre histoire pour les personnes est un geste éminemment politique, et ouvrir l'est aussi, c'est un acte politique, révolutionnaire même".
<http://www.guardian.co.uk/world/2011/jul/15/struggle-to-document-egypt-revolution>

Allemagne. L'agence de renseignement allemande BND a détruit le fichier du criminel nazi Aloïs Brunner recherché dans les années 1990. L'agence a également admis qu'elle a tenté de le recruter, a rapporté *Der Spiegel*. Brunner est responsable de la déportation d'au moins 130'000 juifs vers les camps de concentration pendant l'Holocauste, il était le commandant de l'infâme camp d'internement de Drancy, près de Paris. Un rapport publié par *Ynetnews* après l'article du *Spiegel* a rapporté que Brunner est toujours recherché en Allemagne, France, Pologne, Autriche, République tchèque et Grèce ; il a été condamné à mort par contumace en France en 1954. <http://www.ynetnews.com/articles/0,7340,L-4099633,00.html>
<http://www.spiegel.de/panorama/justiz/0,1518,775536,00.html>

Guatemala. Pedro Garcia Arredondo, l'ancien commandant de la police qui est soupçonné d'avoir joué un rôle dans l'incendie de l'ambassade d'Espagne en 1980, au cours duquel 37 personnes ont été tuées, a été arrêté, mais pas pour le crime de l'ambassade. Au lieu de cela, il a été arrêté pour la disparition, en 1981, de l'étudiant en agronomie Edgar Enrique Sáenz Calito, un cas documenté par la commission de la vérité du Guatemala. Garcia Arredondo commandait le fameux "Commando Seis", dont les dossiers sont parmi les archives de la police du Guatemala. <http://www.todanoticia.com/28914/guatemala-capturan-pedro-garcia-arredondo/?lang=en>

Honduras. La Commission de vérité a publié son rapport final. Suivant quinze pistes d'enquête, la Commission a créé un important corpus de documents - papier, électronique et audiovisuels - sur l'histoire récente du Honduras. <http://www.cvr.hn/assets/Documentos-PDF/Informes-Finales/TOMO-I-FINAL.pdf>

Inde. Un article de *Press Trust of India (PTI)* signale que l'état du nord de l'Inde Haryana numérise tous ses "documents de revenu" en utilisant une "imagerie satellitaire à haute résolution". L'objectif est de créer un "système de titres fonciers concluant" qui aboutira à une "base de données transparente sur les registres fonciers" pour tout l'État. Le rapport n'explique pas comment les documents papier existants sur les titres fonciers seraient harmonisés avec l'imagerie satellite. <http://bit.ly/ropcqD>
<http://ibnlive.in.com/generalnewsfeed/news/haryana-to-digitilise-revenue-records/755758.html>

Pérou. Le Président du Pérou a promulgué la loi sur la protection des données personnelles (Ley de Protección de Datos Personales, Proyecto de Ley 4079/2009-PE), qui établit un "Autorité de protection personnelle des données nationales au sein du ministère de la Justice, qui aura le pouvoir d'imposer des sanctions en cas de violation de la loi", a signalé le blog Privacy and Information Security Law Blog. Le règlement relatif à la nouvelle loi reste à écrire. [http://www.huntonprivacyblog.com/2011/07/articles/international/peru-adopts-personal-data-protection-law/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed:+PrivacyInformationSecurityLawBlog+\(Privacy+%26+Information+Security+Law+Blog\)](http://www.huntonprivacyblog.com/2011/07/articles/international/peru-adopts-personal-data-protection-law/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed:+PrivacyInformationSecurityLawBlog+(Privacy+%26+Information+Security+Law+Blog))

Russie. Un article de *Reuters* sur la numérisation des archives des partitions du Théâtre du Bolchoï a signalé que certaines notes de marge écrites par des artistes était de nature politique. Un violoniste a écrit en 1968: « Il semble qu'ils sont venus pour Tatiana », sur la musique de l'opéra de Tchaïkovski "Eugène Onéguine", utilisant le nom du personnage féminin principal de l'opéra mais apparemment faisant référence aux « disparitions de personnes enlevées par la police secrète du Kremlin pour interrogatoire ». <http://ca.reuters.com/article/entertainmentNews/idCATRE76H2XF20110718>

Royaume-Uni. *BBC News* a présenté un projet de conservation du Child Action Northwest, qui a commencé il y a 120 ans en tant qu'orphelinat de Blackburn. Les archives, incluant des livres d'admission et des documents, sont conservées grâce à des fonds de la loterie. Les dossiers seront transférés à l'Office d'enregistrement du Lancashire. On estime que 4000 enfants ont vécu à l'orphelinat ; le projet de conservation et de description rendra plus facile la recherche d'informations sur les membres de famille qui ont vécu là-bas. <http://lancashire.gov.uk/corporate/web/?siteid=4528&pageid=36701>
<http://www.bbc.co.uk/news/uk-england-lancashire-14183537>

Etats-Unis. Preuve, une fois de plus, de l'impact que peut avoir la destruction des archives : un homme accusé d'un assassinat en 1957 a voulu utiliser ses documents personnels militaires pour démontrer que le jour du crime, il n'était pas à l'endroit où la jeune fille, qui plus tard a été retrouvée morte, se trouvait lorsqu'elle a été vue vivante pour la dernière fois. Son dossier était parmi ceux qui ont brûlé dans un incendie majeur du centre américain des archives militaire en 1973. <http://www.victoriaadvocate.com/news/2011/jul/12/bc-us-1957-killing-records/?news&national-hurricane-news>

Minnesota. Dans un projet de coopération entre la Société historique du comté de Carlton et le Fond du Lac Tribal and Community College, avec une subvention de la Minnesota Historical Society et l'accord du titulaire des droits d'auteur, des entretiens avec 132 chefs

tribaux Ojibwe, des aînés et des spécialistes, incluant 22 entrevues dans la langue Ojibway, ont été transcrits, catalogués, copiés et déposés à la fois au collège et à la société historique du comté. Se montant à plus de 345 heures d'images, les matériaux avaient initialement été utilisés pour produire une série télévisée sur l'histoire et la culture Ojibwe en 2002.

<http://www.pinejournal.com/event/article/id/24107/group/News/>

South Carolina. Avant les années 1970, les naissances à la maison étaient souvent non enregistrées et le bébé n'obtenait pas de certificat de naissance. Selon *The State*, les personnes nées dans les années 1940, 50 et 60 en Caroline du Sud rurale, et qui n'ont pas de certificats de naissance, doivent désormais faire authentifier leurs naissances afin d'obtenir la photo d'identité requise pour l'entrée dans les bâtiments publics et "changement récent et controversé en Caroline du Sud, voter." <http://www.thestate.com/2011/07/17/1900835/many-face-fight-to-prove-id.html>

Calls for papers, conferences, courses.

La *Archivists Round Table of Metropolitan New York* a organisé un symposium d'une journée, "Artists' Records in the Archives", le 11 octobre 2011 en collaboration avec la New York Public Library. Le symposium abordait la manière dont les artistes contemporains utilisent les documents des artistes dans leur travail, l'importance des documents des artistes dans les archives pour les chercheurs et les conservateurs, et comment les archivistes et les bibliothécaires des collections spéciales gèrent les archives des artistes dans leurs dépôts, y compris les questions de droits d'auteur et de droit moral de l'artiste.

<http://www.nycarchivists.org/>

La US National Defense University (NDU) et le Woodrow Wilson International Center for Scholars ont tenu une conférence du 25 au 27 octobre 2011 à leur siège à Washington sur l'histoire de la guerre Iran-Irak. Selon l'annonce, la conférence "était centrée sur des preuves documentaires nouvellement disponibles à partir des archives irakiennes stockées numériquement et disponibles pour les chercheurs à NDU". La garde des originaux de ces archives irakiennes demeure un sujet de controverse entre les Etats-Unis et l'Irak.

<http://www.wilsoncenter.org/article/save-the-date-october-conference-the-iran-iraq-war#>

Un atelier « Traite des êtres humains, criminalité internationale et sécurité nationale: une perspective des droits de l'homme » s'est tenu les 3 et 4 février 2012, à l'Université Georg-August de Goettingen, en Allemagne. Dans le cadre du projet de la Commission européenne sur l'inventaire de la traite des êtres humains, cet atelier a réuni des économistes, des politologues et autres chercheurs, ainsi que des décideurs politiques pour résoudre les problèmes émergents de la traite des êtres humains et les crimes transnationaux.

<http://www.human-trafficking-research.org/>

* * * * *

Vous trouverez la version anglaise originale sous :

<http://new.ica.org/4535/ressources/ressources-relatives-aux-archives-et-droits-de-lhomme.html> ainsi que sur le site de l'UNESCO. Pour souscrire au bulletin en version anglaise, veuillez remplir le formulaire à l'adresse :

<http://www.unesco.org/archives/hrgnews/managesub.php>.

Si vous avez des nouvelles à partager, envoyez-les directement à :
trudy@trudypeterson.com ou j.boel@UNESCO.org

(Article basé sur les nouvelles du Groupe de travail des Droits Humains du Conseil International des Archives rédigées par la présidente Trudy Huskamp Peterson, traduites de l'anglais par Cristina Bianchi.)